



SYNDICAT MIXTE  
INTERCOMMUNAL  
DE GESTION DES DÉCHETS  
DU FAUCIGNY GENEVOIS  
PAYS BELLEGARDIEN  
PAYS DE GEX  
HAUT BUGEY



# COMITE SYNDICAL JEUDI 11 FEVRIER 2021

## COMPTE RENDU



Le Comité Syndical du SIDEFAGE, dûment convoqué le 29 janvier 2021, s'est réuni en session, en son siège social à Valserhône, le Jeudi 11 février 2021, à 18h00, sous la présidence de Serge RONZON.

**Membres présents :**

MMES LOUBET, DUBARE, LEVILLAIN, FOURNET, THORET-MAIRESSE, BILLOT, DULLAART, REMILLON, LASSUS, VIVIAND, PHILIPPOT

M ARMAND, ALLIOD, DUBOUT, CHANEL, MASSON, PRUDHOMME, THOMASSET, SUSINI, COMTET, RAVOT, VAILLOUD, DUTOIT, GEORGES, MORARD, VELLUT, SAUGE, SOULAT, SAUVAGET, DUJOURD'HUI, BOSSON, BONNET, ROLLAND

**Membres ayant donné procuration :**

M VAREYON à MME LEVILLAIN  
MME ROSSAT-MIGNOD à MME THORET-MAIRESSE  
MME PLAGNAT à MME DULAART  
MME MEYNET à M SAUGE  
M ROPHILLE à M SOULAT  
MME VIBERT à MME PHILIPPOT  
M TRANCHANT à M ROLLAND  
M CHENEVAL à M BOSSON

**Membres absents excusés :**

MMES DE GRASSET, VEYRAT  
M BELMAS

**Membres absents :**

MMES RALL, LEONE  
M LAVERRIERE, BOLLIET

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce Code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au Président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Madame Dominique PHILIPPOT, cinquième Vice-Présidente, qui est désignée comme telle par l'assemblée.

Présentation d'Aglaë PETIT, future Directrice Générale des Services du Sidefage.

**I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020**

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020, joint *en annexe*.

## JURIDIQUE

### II. PRESENTATION DES DELIBERATIONS ET ACTES SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS DE FONCTION ACCORDEES RESPECTIVEMENT AU BUREAU ET AU PRESIDENT

#### *Présentée par Monsieur Le Président*

Il est porté à la connaissance du Comité Syndical l'ensemble des délibérations et actes signés depuis la date de convocation au dernier Comité du 10 décembre 2020, soit le 27 novembre 2020, jusqu'à la date de la convocation du présent Comité le 29 janvier 2021 (*Voir document annexé à la convocation*), en vertu des délégations de fonction du Comité Syndical au Bureau et au Président qui leur ont été accordées par délibération n°20C27 du Comité en date du 24 septembre 2020.

## FINANCES

### III. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

#### *Délibération n°21C01*

#### *Présentée par Monsieur Soulat, Vice-Président en charge des Finances*

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2021, afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration des prochains budgets primitifs.

**Le Comité syndical a tenu son débat d'Orientations Budgétaires, conformément au rapport d'orientations budgétaires en pièce jointe, tel qu'issu de la Commission Finances réunie le 28 janvier 2021.**

#### **Sur le Budget général :**

Sur les perspectives 2021, il est précisé que les travaux liés au nouvel équipement son/vidéo de l'amphithéâtre se dérouleront du 19 au 24 mars 2021.

*Madame BILLOT s'interroge sur les charges de personnel relatives aux ADTC. Sont-elles inscrites dans ce budget ?*

Les 50 agents sont répartis sur les trois budgets.

Il en est de même pour les élus indemnisés.

#### **Sur le Budget annexe Tri / Recyclage**

Il est rappelé que 2021 voit le retour d'une cotisation des adhérents, en l'occurrence de 3 euros par habitant.

Sur les perspectives 2021, le budget de fonctionnement nécessite, en effet, un besoin de financement qui sera comblé par cette cotisation.

Cette dernière permettra également au Sidéfage de, entre autres projets :

- repenser sa communication,
- lancer un groupement de commandes pour l'extension des consignes de tri,
- réaliser une étude sur les PAV spécifiques cartons bruns,
- prendre en charge le nettoyage/graisage/audit des conteneurs semi-enterrés n'appartenant pas au Syndicat, sur facturation à compter de 2022,...

*Madame Dullaart évoque la complexité d'un tel budget, et demande pour les prochaines années à ce que les chiffres des deux voire trois années précédentes soient fournis.*

### **Sur le Budget annexe Transfert / Incinération**

Monsieur le Vice-Président expose qu'il sera sans doute nécessaire de réaliser un emprunt d'équilibre dans le courant de l'année 2021 d'environ un million d'euros.

Un zoom est fait sur l'opération de traitement des fumées, dont le coût s'élève aujourd'hui à près de 40.000.000 d'euros.

*Madame BILLOT s'interroge sur les recettes de l'opérateur SET relatives à l'électricité et aux mâchefers.*

SET vend l'électricité, conformément aux clauses contractuelles, avec un dispositif d'intéressement pour le Sidefage.

Le dispositif prévoit que si SET vend plus d'électricité que prévu au contrat, le Sidefage bénéficie d'un intéressement.

Grâce à cette recette, le coût de la prestation de l'opérateur n'est que de 6 millions d'euros.

Monsieur CHANEL rappelle que par le passé ce fut l'inverse : la vente d'électricité était une recette du Syndicat tandis que le coût de la prestation SET était plus élevé.

Pour les mâchefers, SET commercialise et évacue.

*Mr ARMAND s'interroge sur les subventions pour ce projet.*

Quatre partenaires ont été sollicités : les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, l'ADEME et la Région. Seul le département de l'Ain accompagne le Sidefage en versant une subvention de 400 000 euros.

*Mr ARMAND pense qu'il serait utile de réinterroger ces partenaires considérant le Plan de Relance actuel.*

*La réponse négative du département de la Haute-Savoie interpelle Mme FOURNET.*

Le département n'a plus compétence sur les déchets. C'est l'argument du département de Haute-Savoie.

## **IV. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DES BUDGETS**

### ***Délibération n°21C02***

#### ***Présentée par Monsieur Le Président***

Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-1 alinéa 3, permet « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril..., en l'absence d'adoption du budget avant cette date..., à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent... ».

Considérant que les dépenses d'investissement suivantes sont à réaliser en début d'année avant vote des budgets suivants :

Budget Primitif :

Crédits votés en 2020 : 86 276,79 €

Autorisation 2021 : 20 000,00 €

Budget annexe Tri/Recyclage :

Crédits votés en 2020 : 2 958 868,41 €

Autorisation 2021 : 700 000,00 €

Budget annexe Transfert/Incinération :

Crédits votés en 2020 : 25 159 081,43 €

Autorisation 2021 : 3 000 000,00 €

**Le Comité syndical autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus pour les budgets primitifs, d'une part, budgets annexes Tri/Recyclage et Transfert/Incinération, d'autre part.**

## **TRI / RECYCLAGE**

### **V. TARIFICATION DES PRESTATIONS DU CENTRE TECHNIQUE DU TRI RECYCLAGE (CTTR)**

#### ***Délibération n°21C03***

#### ***Présentée par Monsieur Le Président***

Face à la recrudescence des incivilités, et aux accidents de collecte, il apparaît opportun de tarifier certaines prestations réalisées par le CTTR en vue, notamment :

- d'évaluer les éventuels préjudices à présenter aux assureurs et tribunaux,
- de permettre la facturation de certaines prestations aux prestataires de collecte défaillants.

C'est ainsi que, sur proposition de la Commission Finances réunie le 28 janvier 2021, le Comité Syndical est invité à voter la tarification suivante :

<b>Désignation</b>	<b>Coût horaire en euros HT</b>
Main d'oeuvre	35,00
Petit véhicule utilitaire	10,00
Camion de lavage	20,00
Camion petit plateau	25,00
Camion grue	45,00

**Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, ces divers tarifs horaires.**

## VI. REAFFECTATION D'UN VEHICULE

### *Délibération n°21C04*

#### *Présentée par Monsieur Le Président*

Suite à l'achat d'un nouveau véhicule CITROEN Berlingo, immatriculé FK 496 ZR, destiné à la réalisation des missions de l'ambassadeur du compostage, l'ancien véhicule FIAT Doblo, immatriculé CB 618 PE, a été affecté au CTRR, lui-même en remplacement du FIAT Doblo, immatriculé 648 ZC 01.

Ce dernier véhicule a toutefois été conservé, et transféré au service technique afin d'offrir un moyen de déplacement supplémentaire aux agents qui sont amenés à changer régulièrement de quais de transfert, notamment durant la période de déroutage associée aux travaux de remplacement du traitement des fumées de l'UVE (d'avril à septembre 2021).

**C'est ainsi que le Comité syndical approuve, à l'unanimité, la réaffectation de véhicule du Budget Annexe Tri/Recyclage au Budget Annexe Transfert/Incinération, telle qu'exposée ci-dessus.**

## VII- QUESTIONS DIVERSES

➤ Actualité de la Carte des Ambassadeurs du Tri et du Compostage :

Béregère GODDE, en charge du secteur Pays de Gex (lot 1), actuellement en congé parental, est remplacée par Erika VIENNOT (en poste depuis octobre 2020).

Isabelle STACKLER pour le Haut Bugéy (lot 6), (en poste depuis octobre 2020), succède à Alma KUBICK, qui nous a quittés en juillet 2020.

Lukas HUMPHRIES, positionné sur le 3 (Annemasse Agglo), remplace Amandine GAL durant son congé maternité.

Emeric TISSOT, ambassadeur du tri en charge du secteur du Pays Bellegardien et ambassadeur du compostage pour la partie Ain a quitté le Sidéfage en janvier 2021. Béregère GODDE lui succèdera à son retour de congé parental.

"L'intérim" de ce poste est assuré par Mourad ILMAN pour la partie compostage et par Laure GOIFFON pour la partie tri.

Il est précisé que l'activité des ADTC se poursuit dans les écoles, mais est réduite s'agissant des autres animations.

Monsieur le Président rappelle que sur les bio-déchets, le Sidéfage souhaite connaître la position des adhérents sur leurs stratégies, dans le contexte de l'étude en cours, d'ici la fin du mois de février.

Les ADTC pourraient être impliqués, si nécessaire en étoffant l'équipe.

➤ Prochaine réunion du Comité syndical : Jeudi 18 mars 2021 à 18h00 (BP)

**La séance est levée à 19 heures 30.**

**Fait à Valserhône, le 11 Février 2021**

**Le Président,  
Serge RONZON**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a long horizontal stroke.